



PERSPECTIVES ECONOMIQUES REGIONALES 2016-2021

Le Bureau fédéral du Plan (BFP), l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), le Studiedienst van de Vlaamse Regering (SVR) et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) présentent, ce 8 juillet 2016, les résultats des nouvelles perspectives économiques régionales 2016-2021.

Les projections régionales prennent comme point de départ les « Perspectives économiques 2016-2021 » du BFP publiées, pour le niveau national, le 21 juin dernier. Le vote en faveur du Brexit lors du référendum britannique du 23 juin n'a donc pas pu être pris en compte dans les perspectives nationales ni, a fortiori, dans les présentes perspectives régionales. Son impact sur l'économie mondiale reste, pour le moment, difficile à évaluer et dépend de plusieurs facteurs (qui ne sont pas uniquement de nature économique).

Les perspectives nationales sont basées sur un contexte international marqué par une croissance économique modérée mais continue de la zone euro. Dans ce contexte, la croissance de l'économie belge devrait légèrement fléchir à 1,2 % en 2016, avant de se redresser à 1,5 % en 2017, pour ensuite se maintenir autour de ce niveau jusqu'en 2021.

Au niveau des régions, les résultats de ces perspectives économiques peuvent être résumés comme suit :

Croissance économique

Selon les derniers comptes régionaux publiés par l'Institut des Comptes Nationaux en février 2016, la croissance économique a été, en 2014, plus forte en Région flamande (1,5 %) qu'en Région wallonne (1,3 %) et de Bruxelles-Capitale (1,0 %). D'après nos estimations, les écarts de croissance interrégionaux se seraient légèrement accentués en 2015 ; le produit intérieur brut en volume aurait crû l'an passé de 1,6 % en Région flamande, 0,9 % en Région de Bruxelles-Capitale et 1,1 % en Région wallonne.

Cette année, la progression plus limitée, au niveau belge, des exportations et de la demande intérieure devrait se traduire par un léger fléchissement de la croissance économique tant en Région flamande (1,4 %) qu'en Région

de Bruxelles-Capitale (0,8 %) et par une stabilisation de celle-ci en Région wallonne (1,1 %). L'impact macroéconomique des attentats du 22 mars, estimé à 0,1 % du PIB au niveau national en 2016, affecte relativement plus durement l'activité économique de la Région de Bruxelles-Capitale.

En 2017, le redressement de la demande intérieure et le maintien du rythme de progression des exportations au niveau belge devraient stimuler l'activité de chacune des régions. Le PIB en volume devrait ainsi croître, en 2017, de 1,3 % en Région wallonne, 1,4 % en Région bruxelloise et 1,7 % en Région flamande.

À moyen terme (2018-2021), l'activité économique serait alimentée tant par les dépenses intérieures que par la demande extérieure. La Région flamande enregistrerait au cours de cette période une croissance de 1,6 % par an en moyenne, soit un surplus de croissance économique de 0,2 point de pourcentage par rapport aux deux autres régions (1,4 %).

En moyenne sur l'ensemble de la période 2015-2021, la branche d'activité des « autres services marchands » (regroupant notamment les services aux entreprises) est celle qui contribuerait le plus à la croissance de la valeur ajoutée en volume de chacune des trois régions (à hauteur de 0,6 point de pourcentage (pp) par an en Région flamande, de 0,5 pp en Région wallonne et de 0,4 pp en Région de Bruxelles-Capitale). Viendrait ensuite la branche du « crédit et assurances » (0,3 pp) pour la Région de Bruxelles-Capitale et celle du « commerce et horeca » tant pour la Région flamande (0,3 pp) que pour la Région wallonne (0,2 pp).

Marché du travail

La progression de l'emploi intérieur dans les trois régions devrait bénéficier de la relative stabilité de la croissance économique, des mesures prises pour limiter le coût du travail ainsi que – en 2015 et 2016 – de la modération salariale. Sur l'ensemble de la période 2015-2021, le rythme annuel moyen de création nette d'emplois s'élèverait à 0,7 % en Région wallonne, 0,8 % en Région de Bruxelles-Capitale et 0,9 % en Région flamande. Le profil d'évolution de l'emploi serait le même dans les trois Régions : la hausse de l'emploi serait plus soutenue en 2016-2017 et en fin de période (2020-2021), alors que les années intermédiaires se caractériseraient par une croissance un peu plus faible.

Ainsi, sur la période 2015-2021, les créations nettes d'emploi atteindraient, en moyenne, près de 24 100 personnes par an en Région flamande (soit près de 169 000 cumulées sur la période), environ 9 200 par an en Région wallonne (ou près de 65 000 cumulées) et environ 5 400 personnes en Région de Bruxelles-Capitale (soit près de 38 000 cumulées).

La prise en compte des dynamiques de navettes, tant interrégionales que transfrontalières, permet d'obtenir une projection de l'emploi selon la région du lieu de domicile des travailleurs (ou « population active occupée »). Cette nuance est surtout importante pour la Région de Bruxelles-Capitale dont les résidents n'occupent qu'environ la moitié des postes de travail situés sur son territoire. Au cours des quinze dernières années, la part des résidents bruxellois, tant dans l'emploi intérieur de leur propre région que dans celui des deux autres régions, s'est constamment accrue. Cette tendance est prolongée en projection de sorte qu'au cours de la période 2015-2021, la croissance de la population active occupée serait plus dynamique à Bruxelles (1,2 % par an en moyenne) qu'en Flandre et en Wallonie (0,8 % chacune).

La croissance de la population active dans les trois régions devrait s'accélérer en début de période de projection avant de ralentir nettement en fin de période. Outre l'évolution naturelle de la population d'âge actif, nettement plus dynamique en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Région wallonne et en Région flamande, plusieurs éléments jouent. Ainsi, la crise des réfugiés gonfle temporairement (2016-2017) la croissance de la population d'âge actif, et ce davantage en Région de Bruxelles-Capitale que dans les deux autres régions. L'impact sur la croissance de la population active est toutefois plus limité et étalé dans le temps car l'intégration des réfugiés sur le marché du travail s'opère avec un certain retard. En outre, les réformes opérées dans l'assurance-chômage (et particulièrement les mesures relatives aux allocations d'insertion) ont influencé à la baisse, fortement l'année dernière et de manière moins marquée cette année, les taux d'activité des classes d'âge les plus jeunes – mesurés selon les concepts administratifs –, et ce de façon nettement plus prononcée en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne qu'en Région

flamande. Enfin, les réformes de la fin de carrière soutiennent, surtout jusqu'en 2020, l'augmentation des taux d'activité des classes d'âge supérieures, et ce de manière relativement plus marquée en Région flamande que dans les Régions wallonne et bruxelloise. Au total, sur l'ensemble de la période 2015-2021, la population active progresserait en moyenne de 0,5 % par an en Région de Bruxelles-Capitale, 0,5 % en Région flamande et 0,2 % en Région wallonne.

Ces évolutions de l'offre de travail et de la population active occupée se traduisent par un taux de chômage en baisse continue en Région flamande, passant de 8,3 % en 2015 à 6,5 % en 2021, et en Région wallonne, de 16,0 % à 13,3 %. Cette baisse serait plus prononcée en début et en fin de période de projection. En Région de Bruxelles-Capitale, après avoir diminué en 2016 (18,8 % contre 19,7 % en 2015), le taux de chômage serait stable jusqu'en 2019, avant de baisser également de façon significative, pour atteindre 17,4 % en 2021.

Productivité, salaires et revenus

Sur l'ensemble de la période 2015-2021, la Région flamande enregistrerait des gains de productivité réelle par tête de 0,7 % par an dans les branches d'activité marchande. En Région bruxelloise et en Région wallonne, cette hausse serait moins prononcée (respectivement 0,4 % et 0,5 %) et constituerait un rattrapage d'une évolution nettement moins favorable observée au cours de la période 2008-2014. Néanmoins, la croissance annuelle de la productivité était environ deux fois plus élevée au cours de la période 2001-2007, donc avant le déclenchement de la crise financière.

Par ailleurs, dans un contexte de négociation salariale largement centralisée au niveau belge, l'évolution salariale à moyen terme (2018-2021) devrait être presque homogène dans les trois régions : de +0,4 % par an, en termes réels, dans les branches d'activité marchande en Région wallonne à +0,5 % par an dans les deux autres régions, dans un scénario où les autorités n'interviennent pas dans les négociations salariales. Compte tenu de la modération salariale de mise en début de période de projection et des mesures de réduction du coût du travail, le coût salarial réel par tête dans les branches d'activité marchande devrait, sur l'ensemble de la période de projection 2015-2021, enregistrer une croissance nulle en Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale et s'inscrire en léger recul en Région wallonne (-0,1 % par an).

Les gains de productivité réelle projetés dans les trois régions devraient donc être supérieurs aux hausses de coûts salariaux réels. Partant, le coût salarial réel par unité produite dans les branches d'activité marchande serait en baisse dans les trois régions sur l'ensemble de la période 2015-2021, de 0,5 % à 0,6 % en moyenne annuelle, ce qui est favorable à la compétitivité-coût des économies régionales.

Au cours de la période de projection (tout comme au cours de la période 2008-2014), le revenu disponible des ménages devrait, en moyenne, évoluer à un rythme similaire dans les trois régions, à savoir, en termes nominaux, 3,0 % par an à Bruxelles, 2,9 % en Flandre et 2,8 % en Wallonie. Ce résultat masque toutefois des divergences dans les évolutions des composantes du revenu disponible, principalement en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, les taux de croissance des différentes composantes wallonnes et flamandes étant davantage semblables. Ainsi, la Région de Bruxelles-Capitale se caractériserait par une progression, en moyenne, plus lente des prestations de sécurité sociale en espèces – principalement en matière de pensions – et, à l'inverse, plus rapide des rémunérations des salariés résidents, cette dernière étant en ligne avec la croissance un peu plus soutenue de la population active occupée bruxelloise.

Couplées à une progression de la population plus rapide en Région de Bruxelles-Capitale (0,9 % par an en moyenne au cours de la période 2015-2021) que dans les deux autres régions (0,5 % en Région flamande et 0,4 % en Région wallonne), ces évolutions attendues de revenus se traduisent par une croissance plus soutenue du revenu disponible par habitant en Région flamande (2,4 %) et en Région wallonne (2,3 %) qu'en Région de Bruxelles-Capitale (2,0 %).

Finances publiques des entités fédérées

Dans cette projection à politique constante qui suppose la prolongation de l'orientation budgétaire restrictive des dernières années et compte tenu des informations disponibles à la fin mai 2016, le compte de l'ensemble des Communautés et Régions s'améliorerait à partir de 2016 pour renouer avec l'équilibre en fin de période. Il se dégraderait toutefois ponctuellement en 2018 suite au passage au régime définitif de l'IPP régional. La Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne seraient déficitaires sur l'ensemble de la période. Également en déficit en début de période, la Communauté française et la Région flamande renoueraient avec l'équilibre et dégageraient même un surplus à partir de 2020.

Emissions de gaz à effet de serre

En raison de modifications structurelles de la consommation finale d'énergie en faveur d'énergies moins polluantes et/ou d'origine renouvelable, dans un contexte de faible augmentation de cette consommation, les émissions de GES seraient en légère baisse entre 2015 et 2021, tant au niveau national qu'en Région flamande et en Région wallonne.

Chiffres clés de la projection régionale

	Moyennes				
	2001-2007	2008-2014	2015-2017	2018-2021	2015-2021
1. Produit intérieur brut en volume (1)					
Royaume	2.1	0.6	1.4	1.5	1.5
Région de Bruxelles-Capitale	1.8	0.1	1.0	1.4	1.2
Région flamande	2.3	0.9	1.6	1.6	1.6
Région wallonne	2.0	0.5	1.2	1.4	1.3
2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)					
Royaume	2.8	1.3	2.2	2.4	2.3
Région de Bruxelles-Capitale	2.8	-0.0	2.9	2.7	2.8
Région flamande	2.7	1.7	1.8	2.2	2.0
Région wallonne	3.4	1.6	3.1	2.5	2.7
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	1.4	0.1	0.5	0.7	0.6
Région de Bruxelles-Capitale	1.6	-0.7	0.1	0.6	0.4
Région flamande	1.5	0.5	0.7	0.7	0.7
Région wallonne	1.1	-0.2	0.5	0.6	0.5
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	0.2	0.1	-0.7	0.5	-0.0
Région de Bruxelles-Capitale	0.3	-0.3	-0.7	0.5	-0.0
Région flamande	0.3	0.2	-0.7	0.5	-0.0
Région wallonne	0.0	0.3	-0.8	0.4	-0.1
5. Emploi intérieur (1)					
Royaume	0.9	0.6	0.8	0.8	0.8
Région de Bruxelles-Capitale	0.5	0.6	0.9	0.7	0.8
Région flamande	1.0	0.6	0.9	0.9	0.9
Région wallonne	0.9	0.6	0.7	0.7	0.7
6. Taux de chômage (définition BFP) (3) (4)					
Royaume	13.5	12.2	11.2	9.7	11.0
Région de Bruxelles-Capitale	20.4	20.8	18.8	17.4	18.7
Région flamande	9.5	8.1	7.9	6.5	7.7
Région wallonne	18.6	17.0	15.0	13.3	14.7
7. Taux d'emploi (15-64 ans) (4)					
Royaume	62.7	63.7	64.6	66.8	65.2
Région de Bruxelles-Capitale	59.0	57.2	56.4	57.3	56.6
Région flamande	66.3	67.9	69.2	71.8	69.9
Région wallonne	57.5	58.3	59.3	61.2	59.8
8. Revenu disponible des ménages (à prix courants) (1)					
Royaume	3.2	1.8	2.4	3.2	2.9
Région de Bruxelles-Capitale	3.3	1.9	2.9	3.0	3.0
Région flamande	3.3	1.8	2.3	3.3	2.9
Région wallonne	3.0	1.8	2.4	3.0	2.8
9. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros) (4)					
Total	-	-	-328	-226	-
Région de Bruxelles-Capitale	-	-	-25	-57	-
Région flamande (5)	-	-	145	427	-
Région wallonne	-	-	-261	-569	-
Communauté française	-	-	-99	107	-

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Selon la définition BFP, le chômage inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(4) La valeur en fin de période, soit, respectivement, 2017 et 2021, est présentée dans les colonnes 2015-2017 et 2018-2021.

(5) Y compris la Communauté flamande.

Source : Calculs BFP, IBSA, IWEPS, SVR sur base des comptes régionaux (ICN, 2016).